

## RAPPORTS ET DOCUMENTS

# Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants pour la gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes

**Dr Sarah Ellingham, Dr Stephen Cordner et Dr Morris Tidball-Binz**

Sarah Ellingham et Morris-Tidball-Binz travaillent à l'Unité forensique du Comité international de la Croix-Rouge, Genève, Suisse. Stephen Cordner travaille au *Victoria Institute of Forensic Medicine* à Melbourne, en Australie

*Traduit de l'anglais*

### Résumé

*La prise en charge digne et adéquate des dépouilles mortelles est l'un des trois piliers des interventions humanitaires en cas de catastrophes, parallèlement aux secours et aux soins apportés aux survivants, ainsi qu'à la fourniture de services essentiels. Publié pour la première fois en 2006, le manuel qui est utilisé dans le monde entier, Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : manuel pratique à l'usage des premiers intervenants, fournit des directives simples, concrètes et faciles à suivre. Il s'est imposé comme un ouvrage de référence, non seulement pour les non spécialistes qui sont confrontés à des dépouilles mortelles à la suite de catastrophes, mais aussi pour les responsables des plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophes dans des pays dotés de services de médecine légale bien structurés. Dix ans après la sortie du Manuel de 2006, une version mise à jour qui tient compte des enseignements tirés de dix ans d'utilisation du Manuel, ainsi que des progrès scientifiques récents réalisés dans la gestion de situations impliquant un nombre élevé de victimes, a été publiée. Cette mise à jour fait de ce Manuel un outil précieux et indispensable pour les premiers intervenants confrontés à la réalité de la gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes.*

**Mots clés :** activités médico-légales humanitaires, gestion des débris mortelles, identification des victimes de catastrophes, premiers intervenants, catastrophes.



## Introduction

En mai 2005, l’Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont organisé une réunion d’experts sur les enseignements tirés de la gestion des débris mortelles<sup>1</sup> à la suite du tsunami dans l’océan Indien, en 2004. Cette réunion qui s’est tenue à Lima, au Pérou, a estimé qu’il était nécessaire d’établir des directives simples, concrètes et faciles à suivre, permettant aux premiers intervenants qui ne sont pas des spécialistes et qui sont presque toujours en première ligne dans les secours en cas de catastrophes de grande ampleur, de prendre en charge les débris mortelles. Cette réunion a conduit à la publication de la première version du manuel, *Gestion des débris mortelles lors de catastrophes : manuel pratique à l’usage des premiers intervenants*<sup>2</sup> (Manuel de 2006), élaboré en étroite coopération avec le Conseil consultatif de médecine légale du CICR, qui se compose d’experts mondialement connus dans le domaine des sciences forensiques. Cette publication fournissait des directives concrètes aux non spécialistes sur la manière de gérer les restes humains face à un nombre élevé de victimes. Ce Manuel fut traduit en plusieurs langues et c’est le document le plus consulté et le plus téléchargé sur le site internet de l’OPS.

La communauté humanitaire reconnaît que la prise en charge digne et adéquate des débris mortelles est l’un des trois piliers des interventions humanitaires en cas de catastrophes, parallèlement aux secours et aux soins apportés aux survivants, ainsi qu’à la fourniture de services essentiels. Oublier ce principe fondamental est susceptible d’être à l’origine de traumatismes et de souffrances émotionnelles chez les familles endeuillées, qui persistent bien plus longtemps que les blessures physiques dues à la catastrophe en question<sup>3</sup>. Malheureusement, dans les catastrophes de grande ampleur, il n’est pas rare que seuls quelques défunts parviennent à être identifiés.

La première intervention, qui, dans les premières heures et dans les premiers jours qui suivent la catastrophe, est souvent réalisée par des membres des communautés affectées, est cruciale pour une manipulation de ceux qui sont morts dans le respect de leur dignité. Ce travail initial permettra ensuite aux experts d’identifier les

- 1 Dans cet article, comme dans le Manuel, les termes et expressions « débris mortelles », « débris », « morts » ou « corps » sont synonymes et ont été utilisés indifféremment.
- 2 Olivier Morgan, Morris Tidball-Binz et Dana van Alphen, « *Gestion des débris mortelles lors de catastrophes : manuel pratique à l’usage des premiers intervenants* », 1<sup>re</sup> éd., OPS, Washington, DC, 2006. Pour plus d’informations sur le Manuel de 2006, voir Morris Tidball-Binz, « La gestion des débris mortelles lors de catastrophes : directives et recommandations pratiques à l’intention des premiers intervenants », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 89, n° 866, 2007.
- 3 OMS, *Disaster Risk Management for Health: Mass Fatalities/Dead Bodies*, 2011. Voir également Pal Kristensen, Lars Weisæth et Trond Heir, « Bereavement and Mental Health after Sudden and Violent Losses: A Review », *Psychiatry*, vol. 75, n° 1, 2012.

dépouilles et celles-ci doivent donc être manipulées comme il se doit. Par des mesures simples, le Manuel définit les procédures appropriées à l'intention des premiers intervenants qui ne sont pas des spécialistes. En comblant cette lacune dans les interventions d'urgence, le Manuel vient en complément d'autres directives destinées aux spécialistes forensiques, comme le Guide INTERPOL sur l'identification des victimes de catastrophes (IVC<sup>4</sup>). Le guide IVC, publié en 1984 et actualisé à plusieurs reprises, s'adresse à un public différent : la police et les spécialistes forensiques. Il a modélisé les aspects techniques de l'identification humaine, contribuant ainsi significativement aux interventions en cas de catastrophes de faible ou de moyenne ampleur. Cependant, en cas de catastrophes de grande ampleur face auxquelles les États sont impuissants, ou lorsque des experts ne sont pas présents sur les lieux, des directives pour les premiers intervenants sont indispensables. Le Manuel était conçu pour répondre à ces besoins.

Dans les dix ans qui ont suivi sa publication en 2006, ce Manuel a prouvé son utilité et sa pertinence. Il a été fréquemment utilisé pour la planification et la préparation des interventions en cas de catastrophes, y compris dans les pays disposant de services de médecine légale et d'organismes d'intervention en cas de catastrophes bien structurés et dotés de moyens adéquats. Dans les dix dernières années, des progrès scientifiques et techniques ont été réalisés dans la gestion des situations impliquant de nombreuses victimes. En outre, des enseignements ont été tirés à la suite du typhon Haiyan aux Philippines en 2013<sup>5</sup>, lors de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014/2015<sup>6</sup> et après le tremblement de terre au Népal en 2015<sup>7</sup>. Ces événements ont permis d'améliorer les recommandations qui confirment l'utilité du Manuel et ont conduit à sa révision.

Le Manuel mis à jour en 2016<sup>8</sup> (Manuel de 2016 ou, ci-après, le Manuel) est divisé en douze courts chapitres couvrant les principaux aspects de la gestion des dépouilles mortelles dans des situations impliquant un nombre élevé de victimes. Immédiatement après une catastrophe, ces chapitres peuvent être photocopiés et distribués aux premiers intervenants chargés de tâches spécifiques. En outre, le Manuel comporte onze annexes qui proposent un formulaire de collecte de données, une liste de contrôle, des recommandations concrètes, diverses autres informations utiles et des liens pour quiconque intervient dans la gestion des dépouilles mortelles lors d'interventions d'urgence.

4 Interpol, *Guide sur l'identification des victimes de catastrophes*, 2<sup>e</sup> éd., 2013.

5 Chris McCall, « Scars of Typhoon Haiyan Still Run Deep 1 Year On », *The Lancet*, vol. 384, n° 9955, 2014.

6 OMS, *Comment inhumer sans risque et dans la dignité les personnes décédées de maladie à virus Ebola suspectée ou confirmée*, Genève, octobre 2014, disponible sur : [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/149397/WHO\\_EVD\\_GUIDANCE\\_Burials\\_14.2\\_fre.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/149397/WHO_EVD_GUIDANCE_Burials_14.2_fre.pdf) (toutes les références Internet ont été vérifiées en décembre 2022).

7 OMS, *Nepal Earthquake 2015 - Grade 3 Emergency*, 2016, voir communiqués de presse sur les activités de l'OMS, disponibles sur : <https://apps.who.int/mediacentre/news/releases/previous/fr/index2.html>.

8 Stephen Corder, Rudi Coninx, Hyo-Jeong Kim, Dana van Alphen et Morris Tidball-Binz (dir.), *Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : manuel pratique à l'usage des premiers intervenants*, 2<sup>e</sup> éd., OPS, Washington, DC, 2016 (Manuel de 2016), disponible sur : <https://shop.icrc.org/gestion-des-depouilles-mortelles-lors-de-catastrophes-manuel-pratique-a-l-usage-des-premiers-intervenants-595.html>.

Le but premier du Manuel est toujours le même : fournir des directives pour une prise en charge digne et adéquate des dépouilles mortelles et la mise en œuvre de mesures qui seront capitales tant pour faciliter l’identification ultérieure des morts, que pour favoriser le respect des familles endeuillées. Le Manuel de 2016 ne propose pas un cadre détaillé pour l’expertise forensique et n’enlève rien à la nécessité d’une identification forensique des victimes effectuée par un spécialiste. La mise en œuvre des recommandations du Manuel est nécessaire pour permettre ensuite des expertises par des équipes de spécialistes forensiques qui vont utiliser la méthode d’identification des victimes de catastrophes d’Interpol (IVC<sup>9</sup>), pour autant que ces équipes arrivent sur le terrain et selon le moment où elles y arrivent.

Afin que les informations soient accessibles plus facilement, les objectifs de chaque chapitre sont résumés en introduction de chacun d’eux et tout est synthétisé dans une partie intitulée « À faire / ne pas faire » à la fin de chaque chapitre.

Les parties suivantes résument le contenu du Manuel de 2016 et soulignent les mises à jour et les éléments qui ont été ajoutés.

## Planification et coordination

En cas de catastrophe, il est essentiel d’agir rapidement. La planification et la coordination efficaces des interventions en cas de catastrophe sont la clé de la réussite de chacune d’elles. La structure de commandement, la logistique et les ressources nécessaires à la réussite de la mise en œuvre d’un plan d’action pour la gestion des dépouilles mortelles doivent être élaborées à l’avance. À l’échelle locale, régionale et nationale, il est primordial de désigner rapidement les organismes et les personnes en charge de superviser les opérations, ainsi que de coordonner les équipes. Les personnes en charge d’une ou plusieurs activités doivent également être rapidement désignées. À l’échelle locale, ceci concerne les domaines suivants :

- santé et sécurité ;
- recherche et récupération des dépouilles ;
- attribution d’un code unique aux dépouilles ;
- photographie des dépouilles et enregistrement des données ;
- stockage temporaire des dépouilles ;
- stockage à long terme et traçabilité des dépouilles ;
- soutien aux familles endeuillées ;
- collecte et gestion des informations sur les personnes portées disparues ;
- communication avec les familles et les médias ;
- logistique ; et
- liaison avec les autorités et des partenaires opérationnels.

À l’échelle régionale et nationale, un groupe de coordination doit être mis en place pour donner des conseils utiles sur la liaison avec les organismes locaux, le soutien logistique de la police ou de l’armée, le soutien technique pour la collecte de données,

<sup>9</sup> Interpol, *Guide sur l’identification des victimes de catastrophes*, 2018, téléchargeable depuis : [https://www.interpol.int/fr/content/download/589/file/18Y1344%20F%20DVI\\_Guide.pdf](https://www.interpol.int/fr/content/download/589/file/18Y1344%20F%20DVI_Guide.pdf).

la gestion des informations et les questions juridiques liées à l'identification des dépouilles. La communication avec le public et les médias, ainsi que la liaison avec les missions diplomatiques et les organisations intergouvernementales et internationales devraient également être considérées.

Le Manuel propose une liste utile et complète du matériel nécessaire pour la récupération des dépouilles, notamment des équipements de protection individuelle (EPI), des équipements pour la récupération, le transport et le stockage, ainsi des équipements pour l'enregistrement des données<sup>10</sup>.

## Santé et sécurité : risques de transmission de maladies infectieuses

Dans toutes les interventions en cas de catastrophes, la santé et la sécurité des premiers intervenants sont de la plus haute importance. Contrairement à certaines idées reçues et en règle générale, les dépouilles mortelles ne provoquent pas d'épidémies. Il se peut en revanche, comme pour tout défunt, que certaines victimes de catastrophes naturelles soient porteuses d'infections chroniques véhiculées par le sang comme l'hépatite ou le VIH<sup>11</sup>. Dans ces cas, le risque de transmission aux personnes manipulant les dépouilles peut être maîtrisé en prenant certaines mesures élémentaires de précaution comme porter un EPI adéquat (gants, bottes et tablier), tandis que le risque pour le public qui n'est pas en contact direct avec ces dépouilles est infime<sup>12</sup>. La seule situation dans laquelle les dépouilles présentent un risque d'épidémie est celle où les décès sont imputables à une maladie hautement infectieuse (c'est-à-dire une épidémie) ou lorsqu'une catastrophe naturelle se produit dans une région où une telle maladie est endémique. Par exemple, lors de la crise Ebola, la manipulation des corps fut le principal mode de transmission de la maladie. Dans ces situations, des précautions spécifiques, qui sont expliquées dans le Manuel, sont indispensables<sup>13</sup>. Il est important de souligner que le Manuel insiste sur le fait que les premiers intervenants non qualifiés, ne doivent pas intervenir dans des catastrophes comportant un risque chimique, biologique (épidémique) ou radiologique.

D'autres risques sont bien plus courants et le Manuel mentionne notamment : les risques pour la santé liés à des bâtiments endommagés, à la chute de débris, aux coups de chaleur, à l'hypothermie, au tétanos transmis par une simple griffure ainsi qu'aux problèmes psychosociaux liés à la gestion des dépouilles mortelles. Un soutien psychosocial, notamment des séances de débriefing et un accompagnement des personnes qui manipulent les corps, est un élément essentiel de la gestion des risques<sup>14</sup>.

10 Manuel de 2016, *op. cit.* note 8, pp. 3-6.

11 Voir par exemple H. Douceron, L. Deforges, R. Gherardi, A. Sobel et P. Chariot, « Long-lasting Postmortem Viability of Human Immunodeficiency Virus: A Potential Risk in Forensic Medicine Practice », *Forensic Science International*, vol. 60, n° 1-2, 1993.

12 Claude de Ville de Goyet, « Epidemics Caused by Dead Bodies: A Disaster Myth that Does Not Want to Die », *Pan American Journal of Public Health*, vol. 15, n° 5, 2004, disponible sur : <https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/8238/22000.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

13 Manuel de 2016, *op. cit.* note 8, pp. 7-9 et annexe 6, p. 55.

14 *Ibid.*, p. 8.

## Attribution d’un code unique à chaque dépouille

Il est indispensable d’attribuer un code unique à chaque corps ou partie du corps dans les plus brefs délais. Bien que la nécessité de cette procédure ait été prévue dans le Manuel de 2006, ce concept est tellement important qu’il a été précisé et qu’il fait l’objet d’un chapitre à part dans la version révisée<sup>15</sup>. Cette procédure permet d’assurer la traçabilité du corps et de consigner toutes les informations qui y sont associées. Ceci permet d’éviter que les corps ne soient « égarés », qu’ils ne soient pas identifiés ou mal identifiés. Le code, qui est un numéro séquentiel, est unique ; il doit être visible sur toutes les photographies et associé à toutes les informations concernant les corps, lesquelles comportent aussi l’indication du lieu exact où le corps a été trouvé et le nom de la personne ou de l’équipe qui s’en est occupée. Il convient d’attribuer un code unique, de fixer des étiquettes sur le corps et de prendre des photographies le plus rapidement possible et, de préférence, dès que le corps est retrouvé.

## Photographies des débris et enregistrement des données

Le Manuel de 2016 a également consacré un chapitre aux photographies des débris et à l’enregistrement des données<sup>16</sup>. Il est indispensable de prendre des photos bien nettes des débris ainsi que d’enregistrer toutes les données collectées sur la dépouille et les objets qui lui sont associés, à un stade précoce. Les corps se décomposent très vite et plus rapidement encore dans les pays chauds, rendant impossible la reconnaissance visuelle après quelques jours ou parfois même quelques heures. Comme plusieurs jours peuvent être nécessaires pour que les experts forensiques soient mobilisés et arrivent sur place, les photos prises très tôt par les premiers intervenants ont un intérêt inestimable.

Avant de prendre des photos, le corps doit être nettoyé de manière à ce que les traits du visage soient clairement visibles et que le code unique de la dépouille soit visible et lisible sur chaque photo. Si cela est possible, il faut utiliser une échelle graduée ou un objet dont la taille est connue, comme un billet de banque, et le faire apparaître sur la photo. Il faut au moins prendre des photos comprenant : une vue de face du corps entier, une vue de face du visage entier, tout signe particulier (comme des tatouages) et tous les effets personnels, vêtements ou autres effets portés (comme des bijoux).

Lorsque les photos sont prises, les informations sur les débris doivent être enregistrées aussi rapidement que possible au moyen du Formulaire de collecte de données sur les débris (Annexe 1 du Manuel). Le formulaire permet de consigner des informations de base sur la dépouille et l’endroit où elle a été trouvée. Les données suivantes doivent systématiquement être enregistrées : le sexe de la personne (s’il peut être déterminé), la tranche d’âge approximative, les effets personnels, les marques spécifiques évidentes sur la peau, la taille, la couleur et la longueur des cheveux, ainsi

<sup>15</sup> *Ibid.*, pp. 11-12.

<sup>16</sup> *Ibid.*, pp. 13-17.

que les caractéristiques dentaires évidentes. Tous les effets personnels doivent être laissés sur les corps afin de faciliter leur restitution à leurs familles ou leurs proches.

Chaque fragment du corps doit être traité comme un corps à part entière car il peut ne pas appartenir à un corps se trouvant à côté ou à proximité. Cela signifie qu'il faut attribuer un code à chaque partie du corps, l'étiqueter, prendre des photos et remplir le Formulaire de collecte de données sur les dépouilles mortelles. Le respect de la procédure décrite ci-dessus contribuera, tout au long du processus, à garantir la traçabilité de toutes les dépouilles mortelles ainsi que des informations et objets qui y sont associés, et sera d'une aide précieuse pour leur identification ultérieure.

## Récupération des dépouilles

Tout au long des opérations de récupération, la santé et la sécurité du personnel sont capitales. En termes de gestion des dépouilles mortelles, la récupération des dépouilles mortelles est une priorité et il doit y être procédé le plus tôt possible<sup>17</sup>. La récupération va de pair avec l'attribution d'un code unique, l'étiquetage et la documentation. Idéalement, la dépouille devrait être placée dans un sac mortuaire sur le lieu de la récupération. Grâce à une série de photographies, le Manuel montre comment placer le corps de manière respectueuse et efficace dans un sac mortuaire et comment enruler le sac<sup>18</sup>. Une fois récupérés, les corps devraient être stockés dans un endroit où la température est la plus basse possible, protégés de la lumière directe du soleil et des charognards, et placés à l'abri des regards et en sécurité.

## Stockage temporaire des dépouilles

Deux chapitres sont entièrement consacrés d'une part au « stockage temporaire des dépouilles » (Chapitre 7<sup>19</sup>) et, d'autre part, au « stockage à long terme, inhumation et traçabilité des dépouilles » (Chapitre 8<sup>20</sup>). Dans des situations impliquant un nombre élevé de victimes et dans lesquelles les capacités locales sont dépassées, il est possible que les autorités ne soient pas en mesure de procéder rapidement à la collecte des données sur les dépouilles. Dans ces cas, il peut être nécessaire d'organiser un stockage temporaire des dépouilles afin qu'elles soient traitées avec respect et protégées du mieux possible. Dans cette perspective, un centre de collecte peut être mis en place afin d'enregistrer toutes les informations.

Chaque corps (ou partie de corps) doit être placé dans un sac mortuaire et avoir un code unique inscrit sur des étiquettes résistantes à l'eau fixées sur le corps (ou partie de corps) ainsi que sur le sac mortuaire. Idéalement, les corps doivent être stockés dans des conteneurs réfrigérés et conservés à une température comprise entre 2 °C et 4 °C. Lorsque cela n'est pas possible, les corps peuvent être stockés dans un lieu

17 *Ibid.*, pp. 19-22.

18 *Ibid.*, p. 21.

19 *Ibid.*, pp. 23-25.

20 *Ibid.*, pp. 27-28.

frais et protégé. Lorsqu'aucune autre méthode n'est possible, l'inhumation temporaire peut être envisagée. Lorsque les corps sont peu nombreux, ils peuvent être placés dans des fosses individuelles. Lorsque leur nombre est important, les corps peuvent être inhumés en tranchée, les uns à côté des autres, en respectant une distance d'au moins 0,4 mètre entre les corps. Chaque corps et chaque sac doivent être étiquetés. L'emplacement du corps marqué de son code unique, doit être noté en surface sur le lieu d'inhumation ainsi que sur le plan d'ensemble du site d'inhumation.

## **Stockage à long terme, inhumation et traçabilité des dépouilles**

L'identification des morts relève de la responsabilité des autorités. Cependant, une fois identifiés, les corps doivent être restitués aussi rapidement que possible à leur famille. Un stockage à long terme doit être prévu pour les corps non identifiés ou non réclamés qui doivent être bien documentés et correctement identifiés. L'ensevelissement est alors l'option à privilégier car elle permet de préserver les éléments matériels en vue de leur identification ultérieure éventuelle et de leur restitution aux proches. La traçabilité des dépouilles après le stockage et l'inhumation est essentielle pour permettre de localiser facilement les dépouilles et de les récupérer si besoin.

Il convient de réfléchir soigneusement au choix du site d'inhumation en prenant en considération les coutumes et les souhaits de la communauté locale, la propriété des terres et ne pas les placer trop près d'une source d'eau potable. Toutes les dépouilles devraient être inhumées dans des tombes individuelles clairement marquées et le site d'inhumation doit être documenté et cartographié avec soin afin d'assurer la traçabilité des dépouilles. Les corps non identifiés ne doivent pas être incinérés.

## **Soutien aux familles**

Bien prendre en considération les familles est extrêmement important. Aussi, il convient de désigner une personne pour assurer la liaison avec les proches et, lorsque le nombre de victimes est très élevé, de créer, si cela est possible, un centre d'assistance aux familles. Les familles des personnes décédées ou portées disparues doivent recevoir des informations réalistes sur le processus de récupération et d'identification des dépouilles et elles devraient être informées de tout résultat pertinent avant les médias ou qui que ce soit d'autre. Il convient d'éviter de demander aux enfants de participer à la reconnaissance visuelle des dépouilles. Cependant, il est important de respecter le besoin que ressentent généralement les membres de la famille de voir la dépouille dans leur proche dans le cadre du processus de deuil et de faciliter cette démarche. Un soutien psychosocial devrait être envisagé pour les familles en prenant en compte leurs besoins, leur culture et le contexte. Dans certains cas, un soutien matériel peut être apporté pour respecter les rites funéraires et des dispositions juridiques particulières peuvent être mises en place pour permettre la délivrance rapide de certificats de décès et d'autres documents nécessaires aux démarches à accomplir après un décès.



## Collecte et gestion des informations sur les personnes portées disparues, y compris celles qui sont présumées mortes

Il est primordial que les informations sur les personnes portées disparues soient correctement recueillies, enregistrées et rendues accessibles de manière à permettre une manière permettant l'identification des corps. Par définition, une personne est identifiée lorsqu'un nom correct est attribué à sa dépouille. Seuls les corps des personnes dont on sait qu'elles sont disparues (c'est-à-dire celles dont les noms ont été enregistrés sur une liste) pourront être identifiés. Il convient de désigner des personnes qui seront chargées de la gestion des informations. Il est particulièrement important d'enregistrer le plus d'informations possible sur les personnes disparues, de les consolider et de les centraliser, idéalement dans une base de données électronique. Il n'est pas rare qu'une même personne soit signalée à plusieurs reprises, auprès de différents organismes et par différents membres de la famille comme étant portée disparue et qu'elle figure sur les listes sous différents noms et pseudonymes. Les informations doivent être correctement traitées, afin d'éviter toute confusion et tout doublon.

Le processus visant à obtenir des familles des informations *ante mortem* sur les personnes portées disparues nécessite un personnel formé qui traitera les proches avec empathie, compassion et respect. L'Annexe 2 du Manuel fournit un modèle de formulaire à cet effet.

## Communication avec les familles et les médias

Une bonne communication publique est essentielle dans la gestion efficace de catastrophes de grande ampleur, car elle permet tant de protéger la dignité des victimes que d'atténuer le chagrin des proches et qu'elle contribue aussi au succès du processus de récupération et d'identification des victimes.

Un centre d'information pour les proches des personnes décédées ou portées disparues devrait être mis en place dès que possible afin de les tenir régulièrement informés, individuellement ou collectivement, en temps utile, des opérations de recherches et de récupération. Il convient de les informer des opérations de recherches et de récupération, du processus de stockage et d'inhumation des corps et tout autre élément d'intérêt. Les familles des victimes identifiées devraient être informées individuellement avant que l'information ne soit communiquée aux médias. Toutes les précautions doivent être prises pour protéger le droit à la vie privée des victimes et de leurs proches. Lors de catastrophes de grande ampleur, Internet, panneaux d'affichage ou autres supports médiatiques (télévision, radio, journaux) peuvent être utilisés pour communiquer avec les proches. Désigner un bureau de liaison avec les médias qui organisera des points d'information avec la presse permettra de réduire les risques que des informations inexactes ou prématurées soient diffusées. Il est essentiel d'entretenir des relations étroites avec des organismes de secours, dès lors qu'ils sont en contact direct avec les communautés affectées et qu'ils peuvent servir de source d'informations. Une bonne communication avec des organismes externes est également importante car ces organismes ne sont pas toujours bien informés et

qu'ils peuvent, comme c'est souvent le cas, diffuser des informations erronées aux communautés et aux médias, par exemple sur les risques de transmission de maladies infectieuses par les dépouilles.

## Questions fréquentes

Le Manuel comprend un chapitre intitulé « Questions fréquentes » qui aborde le mythe des risques sanitaires pour la population causés par les dépouilles, la récupération et l'inhumation des corps, ainsi que les différentes manières d'apporter son aide aux opérations. Tenant compte de l'épidémie d'Ebola, la version de 2016 souligne qu'en de tels cas (tout comme, par exemple, d'épidémies de fièvre de Lassa ou de choléra), les premiers intervenants qui ne sont pas formés ne devraient pas manipuler les dépouilles. Une question supplémentaire a été ajoutée : quelles sont les mesures de base à prendre pour identifier le plus grand nombre possible de dépouilles ? Parfois, même les autorités ne savent pas répondre à cette question. Afin qu'une identification soit possible, on compare les informations recueillies sur une personne disparue avec celles recueillies sur les corps qui ont été récupérés. Il est donc nécessaire d'établir une liste des personnes portées disparues et de collecter des informations personnelles sur chacune d'elles. Ces données seront ensuite comparées avec les informations sur la dépouille : par exemple, des photographies, de préférence prises avant que le processus de décomposition n'ait commencé, des signes particuliers, les vêtements et les effets personnels. Si la comparaison est positive ou si un nouvel examen du corps est nécessaire, la traçabilité du corps est assurée et la dépouille peut être retrouvée car son emplacement est enregistré et que le corps est enregistré grâce au code unique qui lui a été attribué et qui figure dans les informations enregistrées<sup>21</sup>.

## Conclusion

Lorsque le nombre de victimes est très élevé, la gestion digne des dépouilles mortelles et notamment leur identification, est un élément essentiel des interventions en cas de catastrophes. Lorsque celles-ci entraînent l'effondrement des services locaux d'intervention d'urgence, la gestion des morts revient la plupart du temps aux premiers intervenants de la communauté affectée jusqu'à l'arrivée des organismes extérieurs et notamment des experts forensiques. La renommée du Manuel de 2006 montre la nécessité de disposer de directives concrètes et faciles à suivre, un besoin auquel répond la première version du Manuel. La version révisée du Manuel en 2016 tient compte des événements qui se sont produits et des enseignements qui ont été tirés de l'application de ses recommandations sur le terrain, à savoir la gestion de l'épidémie Ebola en 2014, ainsi que des progrès scientifiques et techniques réalisés dans ces dix dernières années. Avec la mondialisation croissante, les situations impliquant un nombre élevé de victimes ont aujourd'hui une dimension internationale qui rend indispensable une approche uniformisée dans les premières heures et les premiers

21 Voir ci-dessous une analyse de l'apport du support ADN pour faciliter l'identification.

jours qui suivent l'événement. Pour optimiser les chances d'identification, le Manuel mis à jour constitue une ressource précieuse qui vient à point.

## Annexe 1 : Formulaire de collecte de données sur les dépouilles

L'Annexe 1, précédemment intitulée « Formulaire d'identification des dépouilles », s'appelle désormais « Formulaire de collecte de données sur les dépouilles ». Il peut être téléchargé en ligne et imprimé ou photocopié à partir du Manuel et remis aux premiers intervenants afin de les aider dans la tâche essentielle d'enregistrement des données des victimes aussi précisément et aussi rapidement tôt que possible dans cette première phase d'intervention, afin de faciliter les identifications futures. Le formulaire comprend le code unique et permet l'enregistrement de données dans les sections intitulées « Description physique » et « Éléments matériels associés ».

### FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNÉES SUR LES DÉPOUILLES

<b>Code unique :</b> (Utiliser ce même code sur les dossiers, photos et objets associés)	
<b>Identité possible de la dépouille :</b> (Expliquer les raisons ayant mené à l'attribution d'une identité possible)	
<b>Personne établissant ce formulaire</b> Nom :	Statut officiel :
Lieu et date :	Signature :
<b>Détails de la récupération :</b> (Indiquer le lieu, la date, l'heure, la personne ayant récupéré la dépouille et les circonstances de la découverte. Le cas échéant, fournir les coordonnées GPS. Indiquer si d'autres dépouilles ont été découvertes à proximité, y compris leur nom et la relation possible, si identifiés)	

#### A. Description physique

A.1	<b>État général</b> (cocher une seule case) :	a)	Corps entier	Corps incomplet (décrire) :		Partie de corps (décrire) :	
		b)	Bien préservé	Décomposé	Partiellement réduit à l'état de squelette	Entièrement réduit à l'état de squelette	Brûlé
A.2	<b>Sexe apparent</b> (cocher une seule case et décrire les signes visibles) :	Homme		Femme		Indéterminé	
		Décrire les signes visibles (organes génitaux, barbe, etc.) :					
A.3	<b>Tranche d'âge</b> (cocher une seule case) :	Nourrisson	Enfant	Adolescent	Adulte	Personne âgée	
A.4	<b>Description physique</b> (indiquer une valeur ou cocher une seule case) :	Taille (sommet du crâne aux talons, préciser l'unité de mesure) :		Petite	Moyenne	Grande	
		Corpulence/poids (préciser l'unité de mesure) :	Mince	Normale	Forte		
A.5	a) <b>Cheveux :</b>	Couleur :	Longueur :	Coupe :	Calvitie :	Autre :	
	b) <b>Pilosité du visage :</b>	Aucune	Moustache	Barbe	Couleur :	Longueur :	
	c) <b>Pilosité du corps :</b>	Décrire :					

<b>A.6</b>	<b>Signes particuliers :</b>	Utiliser des feuilles supplémentaires si nécessaire. Si possible, inclure des dessins des principaux signes particuliers observés. Indiquer si des photographies ont été prises (veiller à ce que le code unique soit visible sur toutes les photos).
	<b>Physiques</b> (p. ex. anciennes amputations – membres, doigts)	
	<b>Prothèses chirurgicales</b> (p. ex. membres artificiels)	
	<b>Marques sur la peau</b> (cicatrices, tatouages, piercings, taches de naissance, grains de beauté, etc. – préciser l'emplacement)	
	<b>Blessures apparentes</b> (indiquer l'emplacement et le côté du corps)	
	<b>État de la dentition</b> (couronnes, dents en or, décorations, fausses dents – décrire tout signe particulier évident)	

## B. Éléments matériels associés

<b>B.1</b>	<b>Vêtements :</b>	Type de vêtement, couleur, tissu, marque, raccommodages. Donner le plus de détails possible.
<b>B.2</b>	<b>Chaussures :</b>	Type (bottes, chaussures, sandales), couleur, marque, pointure. Donner le plus de détails possible.
<b>B.3</b>	<b>Accessoires de vue :</b>	Lunettes (couleur, forme), lentilles de contact. Donner le plus de détails possible.
<b>B.4</b>	<b>Effets personnels :</b>	Montre, bijoux, portefeuille, clés, photos, téléphone portable (y compris numéro), médicaments, cigarettes, etc. Donner le plus de détails possible.
<b>B.5</b>	<b>Documents d'identité</b>	Carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de crédit, etc. Prendre des photos, si possible (en veillant à ce que le code unique soit visible sur la photo). Décrire les informations qui y figurent.

## C. Informations recueillies

<b>C.1</b>	<b>Empreintes digitales :</b>	Oui	Non	Prises par qui ? Lieu de conservation ?
<b>C.2</b>	<b>Photographies de la dépouille :</b>	Oui	Non	Prises par qui ? Lieu de conservation ?

## D. Statut de la dépouille

<b>Stockée :</b>	Morgue, conteneur réfrigéré, inhumation temporaire – décrire l'endroit.
	Sous la responsabilité de :
<b>Restituée :</b>	À qui et à quelle date :
	Avec l'autorisation de :
	Destination finale :

## Annexe 2 : Formulaire de collecte de données sur les personnes portées disparues

L'Annexe 2, le Formulaire de collecte de données sur les personnes portées disparues, doit être rempli par ceux qui ont formés à la conduite d'entretien avec les proches des personnes disparues. Il comporte une partie « Description physique » et une partie « affaires personnelles ».

### FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNÉES SUR LES PERSONNES PORTÉES DISPARUES

<b>Nom de la personne portée disparue et numéro unique du dossier :</b> (Indiquer le nom de famille en premier, suivi d'une virgule, puis des autres noms) – (Utiliser le numéro unique sur les dossiers, photos et objets associés)
<b>Personne qui mène l'entretien :</b>
<b>Coordonnées de la personne qui mène l'entretien :</b>
<b>Nom de la personne interrogée :</b>
<b>Lien avec la personne portée disparue :</b>
<b>Coordonnées de la personne interrogée :</b> Adresse ..... Numéro de téléphone ..... Courriel .....
<b>Autre personne de contact pour la personne portée disparue, si différente de celle indiquée ci-dessus</b> (à qui s'adresser en cas de nouvelles). Indiquer le nom et les coordonnées.

### A. Données personnelles

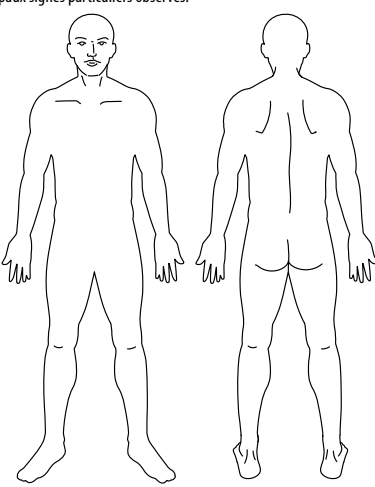
A.1	<b>Nom de la personne portée disparue :</b>	Nom de famille, nom du père et/ou de la mère, surnoms, pseudonymes.				
A.2	<b>Adresse/lieu de résidence :</b>	Dernière adresse et adresse habituelle, si différente.				
A.3	<b>État civil :</b>	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	En concubinage
A.4	<b>Sexe :</b>	Homme		Femme	Autre	
A.5	<b>Si femme :</b>	Nom de jeune fille :				
		Enceinte	Enfants	Combien ?		
A.6	<b>Âge de la personne portée disparue :</b>	Date de naissance :			Âge :	

A.7	<b>Lieu de naissance, nationalité, langue principale :</b>			
A.8	<b>Document d'identité :</b> Principales données (numéro, etc.)	Si possible, joindre une photocopie ou une photographie du document d'identité.		
A.9	<b>Empreintes digitales disponibles ?</b>	Oui	Non	Où :
A.10	<b>Profession :</b>			
A.11	<b>Religion :</b>			

## B. Circonstances

B.1	<b>Circonstances ayant mené à la disparition :</b> Utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire	Lieu, date, heure, événements ayant mené à la disparition, autres victimes et dernières personnes à avoir vu la personne portée disparue en vie (y compris leur nom et adresse).		
	<b>Ce cas a-t-il été signalé/enregistré ailleurs ?</b>	Oui	Non	Après de qui, où :
B.2	<b>D'autres membres de la famille ont-ils aussi disparu ?</b> Si oui, ont-ils été enregistrés/identifiés ?	Liste des noms, lien, statut :		

## C. Description physique

C.1	<b>Description générale :</b> Indiquer les valeurs exactes ou approximatives ET entourer le groupe correspondant	Taille (exacte/estimée ?) :	Petite	Moyenne	Grande	
		Corpulence/poids :	Mince	Normale	Forte	
C.2	<b>Groupe ethnique/couleur de peau :</b>					
C.3	<b>Couleur des yeux :</b>					
C.4	<b>a) Cheveux :</b>	Couleur :	Longueur :	Coupe :	Calvitie :	Autre :
	<b>b) Pilosité du visage :</b>	Aucune	Moustache	Barbe	Couleur :	Longueur :
	<b>c) Pilosité du corps :</b>	Décrire :				
C.5	<b>Signes particuliers :</b>	Utiliser des feuilles supplémentaires si nécessaire. Inclure des dessins et/ou indiquer sur le schéma corporel les principaux signes particuliers observés.				
	<b>Physiques</b> (forme des oreilles, sourcils, nez, menton, mains, pieds, ongles, difformités)					
	<b>Marques sur la peau</b> (cicatrices, tatouages, piercings, taches de naissance, grains de beauté, circoncision, etc.)					
	<b>Blessures passées/amputations</b> (y compris emplacement, côté du corps, fracture d'un os ou d'une articulation, p. ex. du genou, claudication)					
	<b>Autres informations</b> d'ordre médical importantes (opérations, maladies, etc.)					
	<b>Implants</b> (stimulateur cardiaque, hanche artificielle, stérilet, plaques ou vis métalliques provenant d'opérations, prothèses, etc.)					
<b>Types de médicaments</b> (pris au moment de la disparition)						

<p><b>C.6 État de la dentition :</b> Décrire les caractéristiques générales, en particulier les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dents manquantes ;</li> <li>• dents cassées ;</li> <li>• dents cariées ;</li> <li>• décolorations (taches dues à une maladie, à la fumée ou autre) ;</li> <li>• écarts entre les dents ;</li> <li>• dents serrées ou se chevauchant ;</li> <li>• inflammation de la mâchoire (abcès) ;</li> <li>• décorations (incrustations, dents limées, etc.) ;</li> <li>• toute autre particularité.</li> </ul> <p><b>Traitements dentaires :</b> La personne disparue a-t-elle reçu l'un des traitements dentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• couronnes, dents en or ;</li> <li>• couleur : or, argent, blanc ;</li> <li>• obturations (y compris couleur, si connue) ;</li> <li>• fausses dents (dentiers) – en haut, en bas ;</li> <li>• bride ou autre traitement dentaire spécial ;</li> <li>• extraction.</li> </ul>	<p>Si possible, utiliser un dessin et/ou indiquer sur le schéma ci-dessous les caractéristiques décrites. Si la personne portée disparue est un enfant, indiquer quelles dents de lait sont sorties, lesquelles sont tombées et quelles dents permanentes sont sorties. Utiliser le schéma ci-dessous.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="width: 45%;"> <p><b>DENTS DE LAIT</b></p> </div> <div style="width: 45%;"> <p><b>DENTS PERMANENTES</b></p> </div> </div>
---	---

**D. Affaires personnelles**

<b>D.1</b>	<b>Vêtements</b> (portés quand la personne a été vue pour la dernière fois/au moment de la catastrophe) :	Type de vêtement, couleur, tissu, marque, recommandages. Donner le plus de détails possible.
<b>D.2</b>	<b>Chaussures</b> (portées quand la personne a été vue pour la dernière fois / au moment de la catastrophe) :	Type (bottes, chaussures, sandales), couleur, marque, pointure. Donner le plus de détails possible.
<b>D.3</b>	<b>Accessoires de vue :</b>	Lunettes (couleur, forme), lentilles de contact. Donner le plus de détails possible.
<b>D.4</b>	<b>Effets personnels :</b>	Montre, bijoux, portefeuille, clés, photos, téléphone portable (y compris numéro), médicaments, cigarettes, etc. Donner le plus de détails possible.
<b>D.5</b>	<b>Documents d'identité</b> (que la personne portait/était susceptible de porter sur elle quand elle a été vue pour la dernière fois/au moment de la catastrophe) :	Carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de crédit, etc. Faire des photocopies, si possible. Décrire les informations qui y figurent.
<b>D.6</b>	<b>Habitudes :</b>	Fumeur (cigarettes, cigares, pipe), tabac à chiquer, bétel, alcool, etc. Veuillez décrire, y compris la quantité.
<b>D.7</b>	<b>Médecins, dossiers médicaux, rayons X :</b>	Indiquer les coordonnées du médecin, du dentiste, de l'optométriste, ou autre.
<b>D.8</b>	<b>Photographies de la personne portée disparue :</b>	Si possible, inclure des photos ou des copies de photos aussi récentes et claires que possible, montrant idéalement le sujet souriant (dents visibles), ainsi que des photos des vêtements portés au moment de la disparition.

**Remarque :**

en signant le présent formulaire, la personne interrogée déclare être informée que les informations recueillies par ce biais seront utilisées uniquement aux fins de recherche et de l'identification de la personne portée disparue. Le contenu du formulaire est confidentiel, et toute utilisation à des fins autres que celles indiquées ci-dessus nécessite le consentement explicite de la personne interrogée.

Lieu et date de l'entretien : .....


Signature de la personne menant l'entretien : .....

Signature de la personne interrogée : .....

Sur demande, une copie de ce formulaire avec les coordonnées de la personne ayant mené l'entretien doit être remise à la personne interrogée.

### Annexe 3 : Étiquette pour code unique et chaîne de prise en charge

L'Annexe 3 comporte un modèle qu'il est possible de photocopier pour étiqueter le corps et qui doit être rempli par les premiers intervenants. Une case est prévue pour y consigner le code unique, comme présenté ci-dessus. En outre, l'étiquette permet d'enregistrer la chaîne de prise en charge de la dépouille. Cette étiquette doit être résistante à l'eau ou plastifiée et établie en deux exemplaires. L'une doit être solidement fixée sur le corps ou une partie de corps à l'intérieur du sac mortuaire, tandis que l'autre doit être fixée à l'extérieur du sac, ce qui permet à la chaîne de prise en charge d'y avoir accès facilement et de le mettre à jour lors de la remise des dépouilles.



**CODE UNIQUE  
DE LA DÉPOUILLE**

LIEU DE RÉCUPÉRATION
PERSONNE / ÉQUIPE
NUMÉRO

Date	Heure
------	-------

CHAÎNE DE PRISE EN CHARGE	
Reçu de	Remis à
Date	Heure
Reçu de	Remis à
Date	Heure
Reçu de	Remis à
Date	Heure

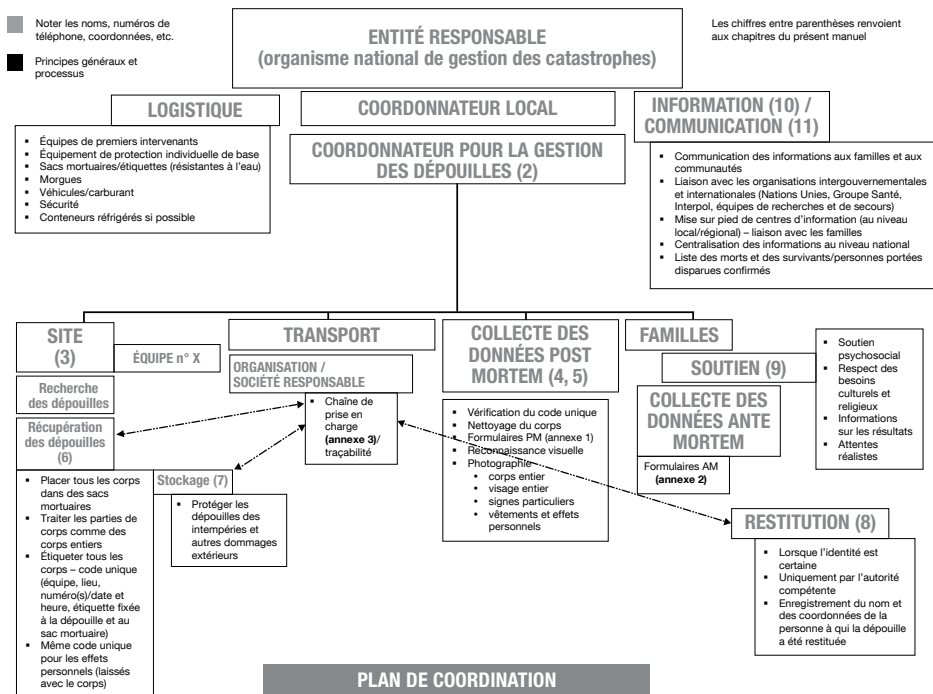


## Annexe 4 : Liste de contrôle pour les plans de gestion des situations de décès massifs

La liste de contrôle pour les plans de gestion des situations de décès massifs figurant à l'Annexe 4 expose les éléments essentiels d'un plan de préparation efficace en cas d'un nombre très élevé de victimes. Cette liste de contrôle comporte plusieurs éléments : But ; Activation ; Commandement et contrôle ; Logistique ; Prise en charge des proches ; Identification et notification ; Dimension internationale ; Nettoyage du site et récupération des corps ; Morgue ; Arrangements relatifs à l'inhumation : Catastrophe nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC) ; Politique d'information du public et des médias ; Santé et sécurité ; et Plan de gestion de la morgue.

## Annexe 5 : Exemple d'organigramme d'un plan de coordination pour la gestion des défunts

L'Annexe 5 propose un exemple d'organigramme d'un plan de coordination qui énumère les éléments les plus fondamentaux qui doivent être pris en compte pour gérer des situations de décès massifs et qui peut être adapté selon les circonstances et la situation individuelle de chacun.



## Annexe 6 : Prise en charge des dépouilles des victimes d'une épidémie de maladie infectieuse

L'Annexe 6 est une autre nouveauté du Manuel. Elle est consacrée à la gestion de dépouilles lors d'une épidémie de maladie infectieuse. Comme indiqué précédemment, il est important de souligner que des premiers intervenants non formés ne devraient pas manipuler les défunts dans ces circonstances. En cas d'infection par maladie à virus Ebola (MVE), les corps demeurent très infectieux pendant un certain temps après le décès. Si des premiers intervenants et des non-spécialistes peuvent être formés à la prise en charge de ce type de dépouilles, cette formation doit être dispensée par des personnes possédant l'expérience et les connaissances nécessaires pour gérer la maladie à l'origine de l'épidémie. Les formateurs devraient aussi connaître les modes de transmission de la maladie, disposer d'une expérience dans la manipulation des corps et connaître les procédures appropriées de prise en charge de dépouilles potentiellement infectieuses, notamment les procédures d'enfilage et de retrait de l'équipement de protection individuelle (EPI). Un résumé du protocole de l'OMS pour la gestion sûre et notamment l'inhumation des victimes décédées de maladie à virus Ebola suspectée, figure dans cette annexe. Pour autant, ces indications ne sauraient se substituer à une formation appropriée.

Voici un extrait de l'Annexe 6.

1.	Avant le départ : • composer l'équipe et • préparer les désinfectants	Chaque équipe est composée de : • 4 membres portant l'EPI complet • 1 responsable de la pulvérisation portant l'EPI complet • 1 superviseur technique ne portant pas l'EPI • 1 personne chargée de la communication, qui interagit avec la communauté, ne portant pas l'EPI
2.	Réunir tout l'équipement nécessaire avant de se rendre chez la personne décédée	• Sacs mortuaires • Produits pour l'hygiène des mains • EPI • Articles pour la gestion des déchets
3.	Arrivée : préparer l'inhumation avec la famille et évaluer les risques	• Saluer la famille avant de revêtir l'EPI • Présenter ses condoléances ; choisir ensemble un porte-parole pour la famille ; discuter de l'organisation de l'inhumation • Expliquer les procédures de sécurité • Si la famille a prévu un cercueil, déterminer quels seront les membres de la famille qui le porteront • Vérifier que la tombe a été creusée ; si tel n'est pas le cas, faire le nécessaire pour en creuser une
4.	Enfiler l'EPI	• Enfiler l'EPI complet en présence de la famille
5.	Placer la dépouille dans le sac mortuaire	• Au moins deux membres de l'équipe pénètrent dans la maison • Placer le sac mortuaire à côté de la dépouille et l'ouvrir • Soulever le corps par les bras et les jambes et le placer dans le sac mortuaire • Fermer le sac • Désinfecter l'extérieur du sac mortuaire
6.	Placer le sac mortuaire dans un cercueil, lorsque cela est conforme au contexte culturel ; si ce n'est pas possible, transporter le corps au crématorium	• Soulever le sac mortuaire et le placer dans le cercueil • Placer des vêtements et autres objets dans le cercueil, si la famille le souhaite • Permettre aux membres de la famille de fermer le cercueil, en s'assurant qu'ils portent des gants • Désinfecter le cercueil • Respecter le temps de deuil demandé par la famille

7.	Récupérer les objets souillés, les désinfecter (si nécessaire) ou les incinérer, et nettoyer et désinfecter l'environnement (chambres, maison) en portant l'EPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer au détergent toutes les pièces et les annexes de la maison qui ont pu être infectées par le défunt, puis les désinfecter. Il convient de faire particulièrement attention aux zones souillées par des fluides corporels (p. ex. du sang, des sécrétions nasales, des expectorations, de l'urine, des selles ou du vomi)</li> <li>• Récupérer les éventuels objets tranchants qui ont pu être utilisés sur le défunt et les jeter dans un conteneur étanche résistant à la perforation</li> <li>• Avec l'accord de la famille, brûler à une certaine distance de la maison les objets, vêtements et draps souillés par les fluides corporels du défunt. Remplacer les draps, matelas, nattes de paille et objets similaires par des neufs</li> <li>• Désinfecter les autres objets qui ont pu être infectés par le défunt</li> </ul> <p><b>À la fin de cette étape, tous les effets personnels du défunt ont été soit brûlés, soit placés dans le cercueil ou dans un sac désinfecté ; et tous les endroits de la maison ont pu être contaminés ont été désinfectés.</b></p>
8.	Retirer l'EPI (équipe chargée de l'inhumation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guider le processus de désinfection pour les membres de la famille portant un EPI</li> <li>• Désinfecter l'EPI réutilisable (p. ex. bottes en caoutchouc) de l'équipe</li> <li>• Placer l'EPI à usage unique dans le sac à déchets approprié en respectant la procédure recommandée</li> <li>• Appliquer les mesures d'hygiène des mains</li> <li>• Placer l'équipement réutilisable désinfecté dans un sac à déchets</li> </ul> <p><b>À la fin de cette étape, les membres de l'équipe ont retiré leur EPI et ont appliqué les mesures d'hygiène des mains.</b></p>
9.	Transporter le cercueil ou le sac mortuaire de la maison jusqu'au cimetière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le cercueil n'a pas été souillé, le port de gants ménagers est suffisant pour le transporter</li> <li>• L'arrière d'un véhicule approprié peut faire office de corbillard</li> <li>• Respecter le temps de deuil nécessaire</li> <li>• Certains des membres de la famille peuvent s'installer à l'arrière de la voiture avec le cercueil, mais pas dans la cabine, qui est réservée aux seuls membres de l'équipe de gestion de l'inhumation</li> <li>• Les expressions de douleur conventionnelles (cris, pleurs, chants) doivent être respectées</li> </ul> <p><b>À la fin de cette étape, le cercueil est parti pour le cimetière.</b></p>
10.	Procéder à l'inhumation au cimetière, inviter la communauté à prier afin de dissiper les tensions et d'offrir un moment de paix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les porteurs équipés de gants ménagers portent le cercueil jusqu'à la tombe et le descendent dans la tombe</li> <li>• Placer les sacs contenant les vêtements et les effets personnels du défunt dans la tombe</li> <li>• Respecter les coutumes culturelles (p. ex. en ouvrant une attache du cercueil fermé pour permettre à l'esprit du défunt d'être libéré ; en respectant le temps nécessaire pour les prières et les discours funéraires ; en autorisant les membres de la famille à fermer la tombe)</li> <li>• Placer un signe d'identification permanent sur la tombe</li> <li>• Récupérer et placer les gants ménagers dans un sac à déchets infectieux destinés à la désinfection</li> <li>• Une fois les gants retirés, appliquer les mesures d'hygiène des mains</li> </ul>
11.	Retourner à l'hôpital	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incinérer l'équipement à usage unique</li> <li>• Désinfecter une nouvelle fois et faire sécher l'équipement réutilisable</li> <li>• Nettoyer et désinfecter le véhicule utilisé comme corbillard, en particulier la partie où était posé le cercueil (ou le sac mortuaire)</li> </ul>

## Annexe 7 : Cimetières

L'Annexe 7 recense divers éléments à prendre en compte lors du choix d'un site d'inhumation pour le stockage à court ou à long terme des victimes d'une catastrophe et fournit des recommandations à cet égard. Il s'agit notamment de la possible contamination de l'eau potable par des dépouilles en décomposition, des mesures pour éviter que de grands charognards accèdent au site, de la topographie, ainsi que des aspects culturels, religieux et juridiques de l'inhumation.

Critères/risques à prendre en compte	Mesures à mettre en oeuvre
Contamination de l'eau potable par des dépouilles en décomposition	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La contamination peut se faire à travers la propagation dans l'eau potable de fortes concentrations de microorganismes libérés par les dépouilles inhumées, microorganismes qui étaient présents dans les corps au moment du décès. Cependant, aucun cas d'épidémie ou de pandémie, clairement dû à des infiltrations provenant de cimetières, n'a jamais été documenté<sup>14, 15</sup>.</li> <li>2. Maintenir une distance de sécurité entre le site d'inhumation et les puits d'eau potable, forages et autres puits (250 m<sup>3</sup>).</li> <li>3. Maintenir une distance de sécurité entre le site d'inhumation et toute autre source ou cours d'eau (30 m<sup>3</sup>), de même qu'avec les systèmes de drainage des champs (10 m<sup>3</sup>).</li> <li>4. Les dépouilles devraient être inhumées au-dessus du niveau de la nappe phréatique.</li> <li>5. La mise en place d'une zone tampon plantée de végétation aux racines profondes autour du site d'inhumation contribue à éliminer les microorganismes et les produits de la décomposition<sup>16</sup>.</li> <li>6. Les cercueils devraient être fabriqués dans des matériaux qui se décomposent rapidement et ne rejettent pas de sous-produits chimiques persistants dans l'environnement<sup>14</sup>.</li> </ol> <p>*Les distances peuvent varier en fonction des propriétés géologiques et hydrologiques du sol.</p>
Charognards	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le corps devrait être recouvert d'une épaisse couche de terre (90 cm – 1,2 m) afin d'être protégé des charognards.</li> <li>• La pose d'une clôture autour du site permet d'éviter que les grands charognards puissent y accéder.</li> </ul>
Topographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afin de protéger les eaux souterraines, les cimetières sont généralement situés dans des endroits surélevés dominant la zone environnante.</li> <li>• Si le site choisi est plat, il convient de s'assurer qu'il n'existe aucun risque d'inondation. Les sites pentus et les collines sont sujets à des glissements de terrain et peuvent être plus difficiles à aménager.</li> <li>• Avant de mettre en place un nouveau cimetière, il convient dans tous les cas de solliciter l'avis d'un géologue et d'un hydrologue.</li> </ul>
Aspects culturels et religieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rites funéraires diffèrent considérablement au sein des communautés et entre elles. Le site d'inhumation devrait permettre aux personnes endeuillées d'honorer leurs défunts comme elles le souhaitent<sup>15</sup>.</li> <li>• Le lieu d'inhumation définitif de chaque corps doit être signalé en surface.</li> <li>• Pour les parties de corps impossibles à identifier (p. ex. lorsque les corps sont très fragmentés), un jardin/monument commémoratif peut être aménagé avec l'accord des familles endeuillées.</li> </ul>
Aspects juridiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux pays possèdent un cadre juridique régissant l'implantation des cimetières (lois sur la santé publique, sur la protection de l'environnement, sur la gestion et la protection des eaux, sur les constructions, sur les cimetières et sur la protection de la vie privée).</li> </ul>

## Annexe 8 : Processus pour l'utilisation des analyses ADN à des fins d'identification forensique lors de catastrophes de grande ampleur

Il est faux de penser que l'utilisation de l'ADN simplifie la gestion des morts lors de catastrophes de grande ampleur. Lorsque les procédures appropriées sont respectées, l'analyse ADN est une technique extrêmement efficace pour aider à identifier un nombre élevé de victimes après une catastrophe de grande ampleur. Il est procédé au prélèvement d'ADN après avoir attribué un code unique et après avoir examiné les corps conformément aux procédures précisées dans le Manuel. Les échantillons prélevés sur la dépouille (par exemple, muscle, os, ongle d'une main ou d'un pied) doivent être sécurisés, étiquetés et correctement stockés afin de freiner la dégradation de l'ADN. Une liste complète des personnes portées disparues incluant leurs informations *ante mortem* ainsi que des échantillons biologiques de référence prélevés sur les proches survivants, doit être établie afin de corroborer une éventuelle correspondance de profils ADN par d'autres informations. D'autres recommandations figurent dans cette annexe, comme l'identification des laboratoires chargés des analyses ; la nécessité de traiter les échantillons des victimes et ceux des familles dans des laboratoires séparés, chacun d'eux devant être capable de traiter un grand nombre d'échantillons, d'analyser et d'interpréter les résultats, y compris de définir des seuils statistiques pour les correspondances basées sur les profils ADN. Il convient de trouver une source de financement pour procéder à ces analyses.

PROCESSUS	LOGIQUE SOUS-JACENTE
Chaque dépouille se voit attribuer un code unique, est examinée et documentée conformément aux procédures décrites dans ce manuel, et stockée de manière à assurer sa traçabilité et à pouvoir être retrouvée.	Ce processus permet de retrouver et récupérer les corps présentant des signes particuliers ou des éléments distinctifs (pouvant conduire à une identification) ou pour lesquels une correspondance a pu être établie ultérieurement avec le profil ADN d'un ou de plusieurs proches biologiques d'une personne portée disparue, ceci afin de procéder <ul style="list-style-type: none"> <li>• à de nouveaux examens ;</li> <li>• à la restitution du corps aux proches pour qu'il soit inhumé ; ou</li> <li>• à la pose d'une plaque commémorative avec le nom correct si le corps a déjà été inhumé et ne sera pas déplacé.</li> </ul>
Un échantillon est prélevé sur la dépouille afin d'en extraire l'ADN (p. ex. muscle, os, ongle).	Ce processus permet d'établir le profil ADN du défunt.
Une liste des personnes portées disparues, incluant les informations ante mortem recueillies sur ces personnes, est établie conformément aux procédures décrites dans ce manuel.	En préservant l'échantillon prélevé sur la dépouille de toute détérioration, on optimise les chances de pouvoir établir un profil ADN du défunt. Lorsqu'un profil a pu être extrait de l'échantillon et qu'une correspondance a pu être établie, cela permet de le relier de manière fiable à une dépouille spécifique.
Un système est mis en place pour permettre aux proches des personnes portées disparues ou présumées mortes de fournir des échantillons biologiques de référence.	Sans une liste des personnes portées disparues, il sera impossible de réaliser un nombre élevé d'identifications (même après des examens IVC complets) par quelque moyen que ce soit, y compris le profilage ADN. Sans cette liste, il sera plus difficile d'obtenir des échantillons ADN de référence des membres de la famille. Et sans informations ante mortem sur la personne portée disparue, il sera impossible de corroborer une éventuelle correspondance de profils ADN par d'autres informations.
Un système est mis en place pour permettre aux proches des personnes portées disparues ou présumées mortes de fournir des échantillons biologiques de référence.	Sans échantillons de référence appropriés (qui peuvent varier en fonction des circonstances et des systèmes de profilage), il sera impossible de réaliser un nombre important d'identifications basées sur l'ADN en raison de la faible valeur statistique des correspondances.
Les laboratoires capables de traiter un grand nombre d'échantillons dégradés (prélevés sur les dépouilles) et un grand nombre d'échantillons biologiques prélevés sur les proches sont identifiés et un contact est établi avec eux. Les échantillons des victimes et ceux des familles devraient être traités dans des lieux physiquement séparés si un seul laboratoire est utilisé pour tous les échantillons.	Il arrive qu'il n'y ait pas de laboratoire disponible dans le pays. L'envoi des échantillons à l'étranger peut alors soulever d'autres considérations (d'ordre psychosocial, politique et logistique) pour les proches et les autorités.
Un cadre est mis en place pour évaluer les données ADN, qui tient compte du nombre de personnes portées disparues et définit des seuils statistiques pour les correspondances basées sur les profils ADN.  Il faut veiller à ce que des logiciels adaptés, assortis de protocoles bien établis, soient utilisés pour comparer les deux groupes d'échantillons (victimes et proches).	Tout manquement dans ce domaine peut donner lieu à des erreurs d'identification (pouvant être multiples), qui hypothéqueraient l'ensemble du processus d'identification.
Il convient d'être au fait des moyens nécessaires pour financer les éléments décrits ci-dessus et de trouver une source de financement en conséquence.	Lors de catastrophes de grande ampleur, les besoins financiers dépasseront probablement les capacités de nombreux gouvernements.

## Annexe 9 : Gestion des dépouilles de ressortissants étrangers lors de catastrophes de grande ampleur

Dès lors que des ressortissants étrangers sont très souvent victimes de catastrophes de grande ampleur, il est nécessaire de prévoir des arrangements particuliers pour les dépouilles des ressortissants étrangers une fois celles-ci identifiées. Ces procédures doivent être établies à l'avance et peuvent prévoir le recours à Interpol et aux missions diplomatiques/ambassades étrangères. Il est primordial qu'une approche systématique de gestion et d'identification de toutes les dépouilles soit mise en œuvre et que ce processus ne soit pas entravé par des pressions qui seraient exercées afin que les dépouilles des ressortissants étrangers soient récupérées en priorité.

## Annexe 10 : Publications de référence

L’Annexe 10 donne une liste de publications de référence que le lecteur du Manuel peut vouloir consulter afin d’acquérir une meilleure connaissance des divers aspects évoqués. Cette liste contient les références suivantes<sup>22</sup> :

Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, « The Cluster Approach », *Humanitarian Response*, disponible sur : <https://www.humanitarianresponse.info/fr/coordination/clusters/what-cluster-approach>.

Comité international de la Croix-Rouge, *Identification médico-légale des restes humains*, 2013, disponible sur : <https://www.icrc.org/fr/publication/4154-forensic-identification-human-remains>.

Comité international de la Croix-Rouge, *Personnes disparues, analyses ADN et identification des restes humains – Guide des meilleures pratiques à suivre dans les situations de conflit armé et autres situations de violence*, deuxième édition, 2009, disponible sur : <https://www.icrc.org/fr/publication/4010-personnes-portees-disparues-analyses-dadn-et-identification-des-restes-humains>.

Claude de Ville de Goyet, « Epidemics Caused by Dead Bodies: A Disaster Myth that Does Not Want to Die », *Pan American Journal of Public Health*, vol. 15, n° 5, 2004, pp. 297-299, disponible sur : <https://scielosp.org/pdf/rpsp/2004.v15n5/297-299/en>.

H. Douceron, L. Deforges, R. Gherardi, A. Sobel and P. Chariot, « Long-lasting Postmortem Viability of Human Immunodeficiency Virus: A Potential Risk in Forensic Medicine Practice », *Forensic Science International*, vol. 60, n° 1-2, 1993, pp. 61-66.

William D. Haglund, Melissa Connor and Douglas D. Scott, « The Archaeology of Contemporary Mass Graves », *Historical Archaeology*, vol. 35, n° 1, 2001, pp. 57-69.

Interpol, Identification des victimes de catastrophes, résolution n° AGN/65/RES/13 de la soixante-cinquième Assemblée générale de l’O.I.P.C.-Interpol, Antalya, 23-29 octobre 1996, disponible sur : <https://www.interpol.int/es/content/download/6237/file/GA-1996-65-FR-RES-13%20-%20Identification%20des%20victimes%20de%20catastrophes.pdf?inLanguage=fr-FR>.

Interpol, *Principes de bonne gouvernance en matière d’IVC*, Lyon, disponible sur : [https://www.interpol.int/content/download/5748/file/18Y1345%20F%20DVI\\_Guide2018\\_Annexure1.pdf?inLanguage=fr-FR](https://www.interpol.int/content/download/5748/file/18Y1345%20F%20DVI_Guide2018_Annexure1.pdf?inLanguage=fr-FR).

OMS/Organisation panaméricaine de la Santé, *Resolution on the International Transportation of Human Remains* (résolution sur le transport international de restes humains), 1966 (disponible en anglais et en espagnol), disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/2177>.

<sup>22</sup> Les références ont été modifiées ici pour correspondre au format de la *Revue*.

OMS, *Maladie à virus Ebola*, Aide-mémoire n° 103, Genève, août 2015, disponible sur : <https://apps.who.int/mediacentre/factsheets/fs103/fr/index.html>.

OMS, *Comment inhumer sans risque et dans la dignité les personnes décédées de maladie à virus Ebola suspectée ou confirmée*, Recommandations rapides, Genève, octobre 2014, disponible sur : <http://apps.who.int/iris/handle/10665/149397?locale-attribute=de&>.

OMS, *Manuel de sécurité biologique en laboratoire*, troisième édition, Genève, 2004, disponible sur : <https://www.who.int/fr/publications-detail/9241546506>.

OMS, *L'équipement de protection individuelle dans le cadre de la riposte à la flambée d'infections à filovirus*, Recommandations rapides, Genève, octobre 2014, disponible sur : <http://apps.who.int/iris/handle/10665/143891?locale-attribute=fr&>.

C. P. Young, K. M. Blackmore, A. Leavens et P. J. Reynolds, *Pollution Potential of Cemeteries*, Environment Agency, Bristol, 2002.

## **Annexe 11 : Organisations internationales**

L'Annexe 11 donne une liste des organisations internationales, à savoir l'OMS, l'OPS, le CICR, la Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Interpol, qui peuvent participer aux interventions en cas de catastrophes de grande ampleur et qui peuvent être consultées à des fins de soutien et de recherche.